

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 juin 2016 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents.

Mr Mathieu DIDEZ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du dernier conseil
- Intervention de Jeunesse et Territoire du Sânon
 1. Subvention plan régional 2016 de soutien à l'investissement pour la rénovation de l'aire de sport
 2. Demande d'aide financière pour le barnum de l'ALCHC
 3. Décisions modificatives budget assainissement 2016
 4. Prolongation de la concession de stockage souterrain de CERVILLE - VELAINE
- Questions diverses

COMPLEMENT A L'ORDRE DU JOUR :

5. demande de mise à disposition d'un conseiller de prévention du CDG 54

Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 14/04/2016 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 17/04/2016.

1. Subvention : Plan Régional 2016 de soutien à l'investissement pour la rénovation de l'aire de sport (7.5 – subventions)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover l'aire de sport afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants de la commune et qu'une subvention de soutien à l'investissement à hauteur de 20 % est possible par le biais de la région.

Monsieur le Maire propose les devis suivants :

- Société STOP AFFAIRES CHALLENGER pour l'achat de buts pluridisciplinaires et filets pour but hand, foot et basket d'un montant de 2 372,00 € HT soit 2 846,40 € TTC
- Société CASAL SPORT pour l'achat de 2 poteaux multisport avec filet d'un montant de 566,66 € HT soit 632,00 € TTC.
- Entreprise SIGNAUX GIROD LORRAINE pour des travaux de marquage au sol du terrain multisports d'un montant de 1 560,00 € HT soit 1 872,00 € TTC.

- Entreprise ARNO PAYSAGE pour des travaux de clôture du terrain d'un montant de 830 € TTC.
- Entreprise ARNO PAYSAGE pour des travaux de fixation des buts et poteaux d'un montant de 400 € TTC
- Entreprise C.FORT ELEC pour des travaux d'éclairage d'un montant de 2070,00 € HT soit 2 484,00 € TTC.
- Entreprise THIRIET TP pour des travaux d'enrobé d'un montant de 17 299,50 € HT soit 20 759,40 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- RETIENT le devis de la Société STOP AFFAIRES CHALLENGER pour l'achat de buts pluridisciplinaires et filets pour but hand, foot et basket d'un montant de 2 372,00 € HT soit 2 846,40 € TTC
- RETIENT le devis de la Société CASAL SPORT pour l'achat de 2 poteaux multisport avec filet d'un montant de 566,66 € HT soit 632,00 € TTC.
- RETIENT le devis de l'Entreprise SIGNAUX GIROD LORRAINE pour des travaux de marquage au sol du terrain multisports d'un montant de 1 560,00 € HT soit 1 872,00 € TTC.
- RETIENT le devis de l'Entreprise ARNO PAYSAGE pour des travaux de clôture du terrain d'un montant de 830 € TTC.
- RETIENT le devis de l'Entreprise ARNO PAYSAGE pour des travaux de fixation des buts et poteaux d'un montant de 400 € TTC.
- RETIENT le devis de l'Entreprise C.FORT ELEC pour des travaux d'éclairage d'un montant de 2 070,00 € HT soit 2 484,00 € TTC.
- RETIENT le devis de l'Entreprise THIRIET TP pour des travaux d'enrobé d'un montant de 17 299,50 € HT soit 20 759,40 € TTC
- SOLLICITE une subvention de la Région au titre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement,
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'ENGAGE à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet, ...)
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Mr le 1er Adjoint en cas d'absence du Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement au Budget Primitif 2016.

2. Demande d'aide financière pour l'achat d'un barnum par l'ALCHC (7.5 – subventions)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'Association Loisirs et Cultures des Habitants de Courbesseaux a investi dans un barnum et sollicite la commune pour leur apporter une aide financière. En contrepartie, l'Association propose de laisser gracieusement le barnum à la commune en cas de manifestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer une aide financière de 500 € à l'ALCHC.

3. Décision modificative Budget ASSAINISSEMENT 2016 (7.1 – décisions budgétaires)

Par délibération du 14 mars 2016, le conseil municipal a décidé de reporter l'excédent d'investissement 2015 du budget assainissement au budget 2016 soit 173 096,75 €.

Suite à une erreur administrative, il a été inscrit à l'article 001 – excédent d'investissement reporté : 135 096,75 € au lieu de 173 096,75 €

Il convient de corriger en adoptant la décision modificative suivante :

Recette d'investissement :

Article 001 « solde d'exécution reporté en investissement : + 38 000 €

Dépense d'investissement

Article 2158 « autres immobilisations » : + 38 000 €

Le budget d'assainissement de la section d'investissement sera donc équilibré en INVESTISSEMENT :

Dépenses : 210 438,31 €

Recettes : 210 438,31 €

4. Prolongation de la concession de stockage souterrain de CERVILLE - VELAINÉ (8.8 – Environnement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la demande de prolongation de la validité de la concession de stockage souterrain de gaz combustible de Cerville-Velaine, présentée par la société ENGIE SA.

5. Demande de mise à disposition d'un conseiller de prévention du CDG54 (9.1 – autres domaines de compétences des communes)

La collectivité de Courbesseaux s'engage dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du document unique.

Pour ce projet, la collectivité va solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Dans l'objectif de professionnaliser la démarche et de la rendre pérenne, un conseiller de prévention du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle serait mis à disposition de la collectivité de Courbesseaux, pour conduire la démarche de prévention. Ce conseiller aurait notamment pour mission d'accompagner la collectivité dans l'évaluation des risques professionnels et de rédiger le document unique.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre le CDG 54 et la collectivité d'accueil.

Le CDG 54 disposant des compétences nécessaires au sein de son service hygiène et sécurité et proposant une mise à disposition d'un conseiller de prévention, cette solution apparaît comme la plus adéquate pour mener à bien la démarche de prévention des risques professionnels dans laquelle la collectivité s'est engagée.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'accepter la proposition du CDG 54 de mettre à disposition de la collectivité un conseiller de prévention afin de conduire la démarche de prévention des risques professionnels ;
- d'autoriser cette mise à disposition à compter du 09/06/2016 ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.

6. Délégation au Maire : lotissement de la Vigne (5.5 – délégation de signature)

Après explication de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner pouvoir au Maire pour :

- signer les compromis de vente des parcelles du lotissement de la Vigne
- encaisser les dépôts de garantie pour les voiries et équipement public du lotissement
- signer les actes de vente
- encaisser le montant de chaque vente des parcelles du lotissement de la Vigne

Questions Diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.